



AGPM
maiz'EUROP'

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 avril 2017

PREPA Air : l'AGPM s'oppose fermement à l'interdiction de l'urée

Depuis 2015, la filière maïs s'est investie dans les discussions au sujet du Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) proposant, en grandes cultures, une approche efficace et pragmatique pour contribuer à limiter les émissions. Faisant fi de ce travail collaboratif, le ministère de l'Environnement a soumis à consultation publique, le 6 avril dernier, deux projets de texte actant les mesures du futur PREPA. Ces textes prônent le remplacement de l'urée par d'autres engrais pour réduire la volatilisation de l'ammoniac. L'AGPM dénonce cette interdiction insensée.

Une fois de plus, alors que la profession propose une approche constructive et coordonnée, basée sur l'adoption de bonnes pratiques (enfouissement de l'urée...) et sur l'innovation (telle que l'emploi d'inhibiteurs d'uréase), le gouvernement a fait le choix d'interdire l'urée. Cette mesure punitive serait très impactante pour les producteurs de maïs puisqu'elle représenterait un surcoût global insupportable pour une filière qui fait déjà face à de lourdes difficultés économiques, dans un contexte où le prix des intrants augmente. Interdire ainsi l'urée en France alors qu'elle est le principal engrais utilisé dans le monde, engendrerait une nouvelle distorsion de concurrence dans un contexte de marché des céréales peu rémunérateur.

Pour Daniel Peyraube, Président de l'AGPM : « au-delà de la méthode du passage en force, des plus contestables, on peut, au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, se poser la question de la légitimité d'un gouvernement ayant obtenu si peu de suffrages. L'AGPM demande donc de revenir sur ces textes et cette interdiction de l'urée aux conséquences désastreuses pour les producteurs de maïs. »

Contact Presse : Anne KETTANEH : tél. 06.83.22.05.01 - anne.kettaneh@agpm.com